

Un seul cercle électoral pour le canton du Jura

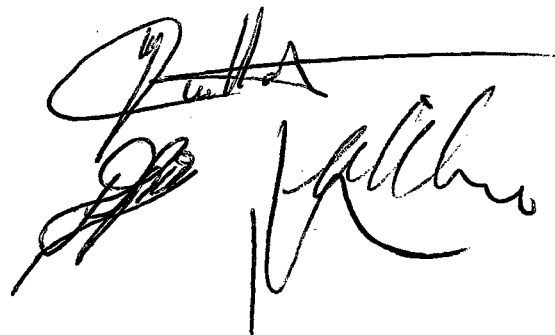
Si nous faisons un rapide retour dans le passé de notre jeune Etat, nous devons constater, à intervalles plus ou moins réguliers que des prises de position par trop régionales, voire régionalistes, apparaissent. Cette façon de procéder et, à certains égards, bénéfique pour la ou les région (s) concernée (s). Cependant, force est de constater qu'à vouloir défendre les intérêts particuliers, on en arrive à oublier l'intérêt supérieure de l'Etat.

Le groupe UDC estime, qu'un seul cercle électoral serait de nature à améliorer la coexistence entre les régions et de mener à bien les dossiers avec plus d'indépendance.

De ce fait, le groupe UDC propose de modifier l'article 86 de la constitution cantonale de la manière suivante : « Pour l'élection au Parlement, le canton forme une seule circonscription ». La loi pourra prévoir le nombre de sièges attribués d'office à chaque région.

Delémont, le 19 juin 2013

Pour le groupe UDC
Frédéric Juillerat

The block contains three handwritten signatures in black ink. The top signature is the most prominent and appears to be 'Frédéric Juillerat'. Below it are two other signatures, one on the left and one on the right, which are less legible but appear to be initials or names of other members of the group.